

#24 VISION SYNDICALE

CSI Confédération syndicale internationale
Novembre 2011



→Lâm Duc Hiên

Halte à la violence et à l'impunité: justice pour les femmes de la RDC !

Dans l'est de la République démocratique du Congo, les femmes sont victimes de violences sexuelles commises à vaste échelle et d'une grande brutalité. En cause? La présence de nombreux groupes armés, l'exploitation illégale des ressources minières, la faiblesse de l'Etat, l'impunité, la précarité...

La violence domestique et au travail frappe aussi les femmes, dans toute la société congolaise. Elle trouve essentiellement son origine dans les préjugés de genre et la discrimination.

Appuyés par la CSI, les syndicats congolais se mobilisent. Etat des lieux et témoignages.

Congo: le pire endroit au monde pour être une femme



Nyanzale, au Nord-Kivu. Lorsqu'elles travaillent aux champs, les femmes sont très vigilantes, car c'est souvent à ce moment-là qu'elles se font attaquer. →Cédric Gerbehaye



Victime de violences sexuelles, Solange Nzigire a eu le grand courage de témoigner. Elle a aussi créé, onze ans après le drame, l'Association chrétienne d'aide aux enfants et femmes abandonnées et pour le développement, dont elle est la Présidente. L'ACAEFAD est affiliée à l'UNTC.

«**J'**avais 22 ans, témoigne Solange Nzigire, aujourd'hui militante de l'Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC). Maman était allée à Walikale (Nord-Kivu) pour vendre quelques produits: on l'a volée et violée. J'ai appris ce qui lui était arrivé. Elle avait besoin d'être soignée, alors j'ai été la chercher, mais on a rencontré un groupe d'hommes armés. Comme j'étais la plus jeune, j'ai été la première à être violée par quatre d'entre eux. En octobre 1995, je suis tombée enceinte, mais je ne pouvais pas en parler, je l'ai caché. En décembre, je me suis mariée sans rien dire de ma grossesse. Après sept mois, un garçon est arrivé; sa naissance a causé beaucoup de problèmes avec la famille de mon mari et avec ma famille aussi. J'ai été obligée de dire la vérité et mon mari m'a quittée. Je suis tombée malade, mais Dieu merci, je n'avais pas attrapé le sida. J'étais aussi très traumatisée. (...) Deux ans après avoir été abandonnée, j'ai rencontré un deuxième mari, mais il ne voulait pas de l'enfant né du viol (...).»¹

«Un soir, quelques soldats sont venus nous attaquer, raconte une jeune fille de 13 ans, originaire de Kabare, au Sud-Kivu. C'était en février ou mars 2008. Ils ont dit qu'ils allaient tuer notre père. Les soldats étaient fâchés sur mon père parce qu'il les avait empêchés de couper un avocatier [pour se procurer du bois à brûler]. Nous sommes restés dans le salon. Deux soldats ont violé ma sœur aînée. Après, l'un des deux l'a blessée à l'œil avec un couteau et il a fait la même chose à mon frère. Puis ils sont partis.»²

«C'était dans la matinée du 1^{er} janvier 2011. J'avais passé la nuit cachée en brousse et j'ai été découverte par trois militaires des FARDC [NDLR: Forces armées de la République démocratique du Congo]. Ils m'ont sortie de mon abri

de fortune et m'ont tabassée à coups de crosse, en hurlant en langue kinyarwanda "passe devant". Ils m'ont administré des coups sur tout le corps, ainsi que sur mon bébé que je portais sur le dos. Suite aux coups reçus sur son pied, il a eu une plaie ouverte (...). A notre arrivée au village, j'ai été conduite devant le «Capitaine». Il m'a enfermée dans une maison pour me violer, trois autres militaires ont fait de même.»³

Entre le premier et le troisième récit, quinze années se sont écoulées. Mais au grand désespoir des populations, l'insécurité est toujours aussi vive.

Le triste record mondial du nombre de viols

Depuis 1994⁴, plus d'un million de femmes, de jeunes filles et de fillettes auraient été victimes de violences sexuelles au Congo, d'après Marie-Ange Lukiana, ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant de la RDC⁵.

En 2008, Selon le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), l'agence onusienne qui coordonne le travail relatif aux violences sexuelles en RDC, 15 996 nouveaux cas ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire du Congo. Et 4 820 cas ont été répertoriés durant cette même année dans la seule province du Nord-Kivu (voir carte p 4).

Mais dans ce triste décompte n'apparaissent que les victimes qui ont témoigné de leur calvaire ou qui ont été soignées et recensées dans une structure médicale. Or, de peur d'être rejetées par la société, et même par leur famille, beaucoup taisent leur infortune. Ces chiffres ne représentent dès lors qu'un infime pourcentage du nombre total de cas, comme tiennent à le préciser les statisticiens. On mesure



Consacré au récit de vie, ce carnet de formation aborde tous les problèmes que pose le recueil de témoignages sur des questions aussi douloureuses que la violence faite aux femmes. Il raconte aussi un atelier radiophonique d'une semaine auquel 9 femmes journalistes de la région des Grands Lacs ont participé.

Réalisée dans le cadre du projet Ondes des Grands Lacs mis en œuvre par l'Institut Panos Paris, cette publication met en exergue le travail accompli par trois associations de femmes de médias de la région des Grands Lacs – l'AFJO (Burundi), l'AFEM/SK (RDC) et l'ARFEM (Rwanda) – pour renforcer, par médias interposés, le processus de paix et de réconciliation en cours entre ces trois pays.

Accompagnée d'un CD, cette publication superbe (sur le plan du contenu comme de la présentation), est à découvrir absolument.

Sortir de l'ombre, Institut Panos Paris, à paraître. Renseignements: www.panos-paris.org

dès lors toute la difficulté à évaluer le nombre d'actes de violence sexuelle.

Une récente étude⁶, menée par des scientifiques américains, révèle pour sa part des chiffres proprement hallucinants, puisqu'ils atteignent 48 viols à l'heure pour l'ensemble du Congo durant les années 2006-2007!

Amber Peterman, qui a dirigé cette recherche, souligne que les données statistiques qui y figurent constituent «une estimation prudente» de la réalité qui s'appuie par ailleurs sur un rapport démographique et de santé officiel de la RDC. La réalité, explique-t-elle, est sans doute encore plus dramatique, en raison de la honte éprouvée par les victimes, mais aussi de la stigmatisation et de l'exclusion dont elles font l'objet lorsque leur calvaire est rendu public. Elles ne déclareraient les violences que si elles ne peuvent faire autrement (à cause de graves blessures, par exemple). En signalant l'agression ou en portant plainte, elles estiment en effet avoir tout à perdre et rien à gagner, en raison notamment de la très large impunité qui règne.

Lors de sa parution, en juin 2011, cette étude controversée avait provoqué un grand choc dans l'opinion nationale et internationale. A cette occasion, le porte-parole du gouvernement congolais, Lambert Mende, avait tenu à préciser que l'augmentation des chiffres concernant les viols était le résultat d'une meilleure collecte des informations, par les ministères notamment, et pas d'une hausse de la violence.

«En tout cas, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire!», dénonce Angélique Kipulu Katani, responsable des questions de genre et vice-présidente de la Confédération syndicale congolaise (CSC). «Les violences se répètent continuellement. A chaque fois que les femmes se rendent aux champs, elles doivent craindre la présence de leurs bourreaux. Les viols concernent des filles et femmes de tous âges, des bébés aux dames de 80 ans et plus. Ils sont com-

mis par les groupes armés (Interahamwe⁷, Mai-Mai, etc), qui sont nombreux dans l'Est, mais aussi par notre armée. Ces hommes entrent dans un village, violent les femmes, parfois les enlèvent et les amènent dans la forêt comme prisonnières. Là, elles subissent des viols quotidiennement. Certaines sont attachées à un arbre et quand leurs bourreaux ont envie de les violer, ils les détachent. Ils recourent à une violence abjecte.»⁸

Le Dr Denis Mukwege est gynécologue à l'hôpital Panzi de Bukavu. Spécialisé dans la reconstruction chirurgicale des femmes victimes de violences sexuelles, il a reçu, en mai 2011, le prix international Roi Baudouin pour le développement, en hommage à son action admirable. « Un jour, raconte-t-il, le Comité international de la Croix-Rouge m'a amené une jeune fille de 18 ou 19 ans. Elle avait été violée. On avait introduit un canon de fusil dans son vagin et tiré. Elle avait tout le système uro-génital en lambeaux. J'ai essayé de la recoudre comme j'ai pu. Il a fallu six opérations.»⁹

Au cours des dix dernières années, le Dr Mukwege et son équipe ont soigné plus de 30 000 victimes. Outre ces atroces blessures, qui handicaperont à vie de nombreuses femmes, beaucoup sont aussi contaminées par le sida. Certaines attendront également un enfant de leur violeur, avec toute la souffrance d'avoir à élever le fils ou la fille de leur agresseur.

Une identité trop lourde

De leur côté, ces enfants éprouveront souvent une grande difficulté à vivre. «Les grossesses des suites de viols sont des bombes à retardement pour la société», prévient Florine Moma, permanente de la confédération syndicale du Congo (CSC), dans la province du Nord-Kivu, où elle s'occupe du département des femmes travailleuses. Les enfants ne



→ Cédric Gerbehaye





saurent jamais qui est leur père et dans les villages, ils sont la plupart du temps rejetés. Comme personne ne les prend en charge, ils ont des difficultés à se gérer et finissent souvent par mal se comporter. C'est une grave menace pour l'avenir.»¹⁰

Autre danger – et autre drame – mis en exergue par le Dr Mukwege: celui des enfants hutus, arrivés au Congo en 1994, «qui sont aujourd'hui des hommes capables de tenir un fusil, de violer, de détruire. Tous ces enfants, on les associe aux génocidaires pour justifier qu'on les persécute. Ces jeunes savent que s'ils rentrent au Rwanda, ils risquent leur vie. S'ils restent au Congo, ils sont à la merci des incursions rwandaises pour les traquer et les tuer. (...) C'est intenable ! La culpabilisation collective de ces jeunes est une bombe. Même les enfants qui naissent aujourd'hui, on leur dit très vite qu'ils sont de Hutus génocidaires que tout le monde pourchasse.»

Pour ces enfants comme pour les femmes victimes de violences, le rejet social s'accompagne souvent d'une grande pauvreté. Beaucoup d'épouses sont chassées par leur conjoint, surtout lorsqu'elles ont été séquestrées un certain temps en forêt par des hommes armés. Quant aux très jeunes filles victimes d'un viol, elles ont souvent de grandes difficultés pour trouver ensuite un mari.

Selon Radhika Coomaraswamy, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés, «48 % des victimes de violences sexuelles en RDC sont des enfants»¹¹, en très grande majorité de sexe féminin.

S'attaquer aux causes

«Parfois, je suis découragé de coudre et recoudre sans fin les victimes mutilées, soupire le Dr Mukwege. Ce sont

les femmes qui nous donnent le courage de continuer: leur capacité à se remettre debout et à lutter pour vivre, pour elles et leurs enfants, est admirable.» Toutefois, si la réponse humanitaire est indispensable, elle ne résout rien. Le Dr Mukwege en appelle dès lors à une résolution politique du problème, qui s'attaque réellement aux causes de la violence: «Il faut faire pression sur tous les dirigeants des Grands Lacs, qu'ils prennent leurs responsabilités et répondent de leurs actes. Les droits humains ici, c'est zéro. On tue, on viole et on pille. En toute impunité!»

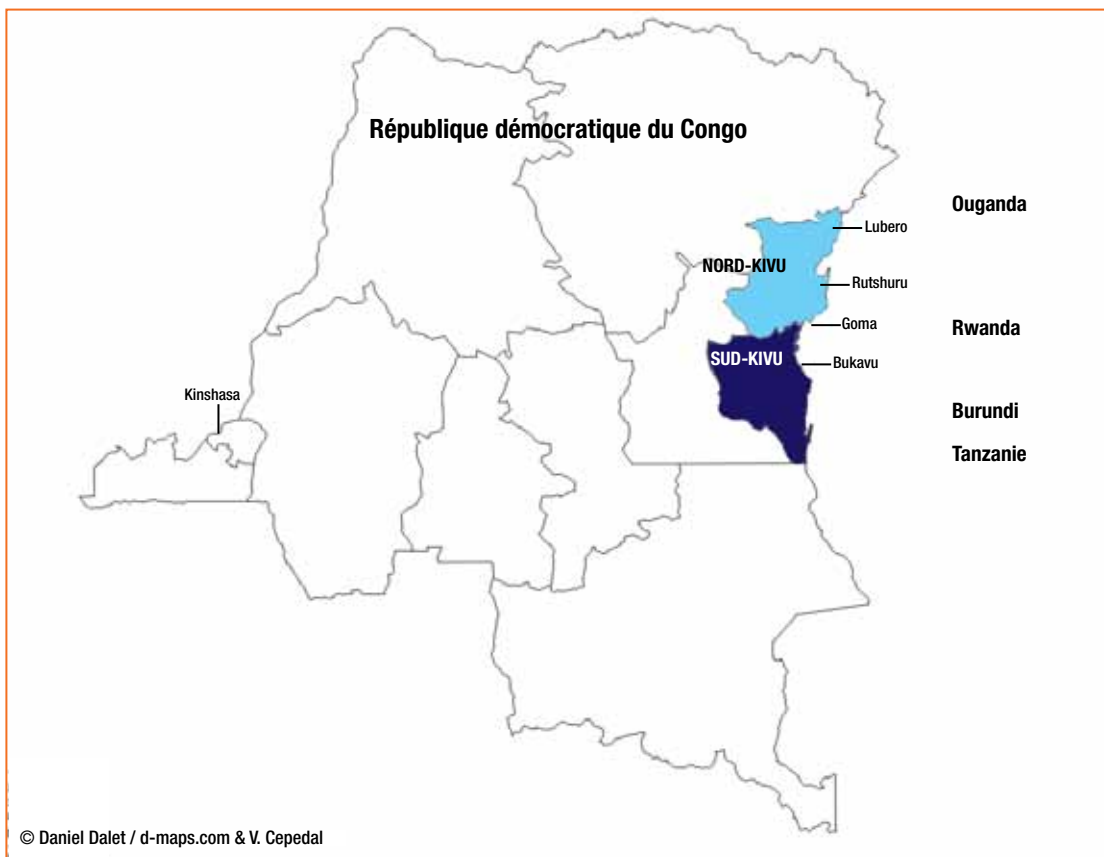
Cette situation a valu à la RDC d'être qualifiée par plusieurs humanitaires et journalistes de «pire endroit au monde pour être une femme ou un enfant»¹².

Anne-Marie Impe



Le docteur Mukwege, gynécologue à l'hôpital Panzi de Bukavu.

¹ Propos recueillis par Natacha David, rédactrice en chef de Vision syndicale. Lire l'interview complète sur: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-solange-nzigire-untc.html>
² Témoignage extrait d'un rapport de Human Rights Watch: *Les soldats violent, les commandants ferment les yeux. Violences sexuelles et réforme militaire en République démocratique du Congo*, juillet 2009, 67 pages. Consultable en ligne sur: <http://www.hrw.org/fr/reports/2009/07/16/les-soldats-violent-les-commandants-ferment-les-yeux-0>
³ *Rapport des missions d'enquête du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme sur les viols massifs et autres violations des droits de l'homme commis dans les villages de Bushani et Kalambahiro, en territoire de Masisi, province du Nord-Kivu, les 31 décembre 2010 et 1er janvier 2011*, MONUSCO et Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, juillet 2011, PP. 10 et 11. A lire en ligne sur: http://www.ohchr.org/.../ZRB/CNUDHRapportViols-MasisiBushani_fr.pdf
⁴ Date du génocide des Tutsis et Hutus modérés au Rwanda
⁵ Renseignement communiqué à Human Rights Watch, le 9 juin 2009, dans un entretien téléphonique.
⁶ «Estimates and Determinants of Sexual Violence Against Women in the Democratic Republic of Congo», Amber Peterman, PhD, Tia Palermo, PhD and Caryn Bredenkamp, PhD, *American Journal of Public Health*, juin 2011, Vol 101, n°6. Disponible en ligne sur: <http://ajph.aphapublications.org/cgi/content/abstract/101/6/1060>
⁷ En Kinyarwanda, ce mot veut dire: «ceux qui combattent ensemble». Il désigne les différentes milices hutues responsables des massacres de tutsis pendant le génocide rwandais de 1994.
⁸ Propos recueillis par Samuel Grumiau.
⁹ Réalisée par Natacha David, l'interview complète du Dr Denis Mukwege est à lire sur le site de la CSI: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-le-dr-denis-mukwege.html>. Mise en ligne, le 15 octobre 2010.
¹⁰ Propos recueillis à Kinshasa, le 27 septembre 2011, par l'auteur de cet article.
¹¹ «R. Coomaraswamy: 48% des victimes des violences sexuelles en RDC sont des enfants», article de presse de la MONUC, 21 avril 2009. Au regard du droit international, toute personne âgée de moins de 18 ans est un enfant.
¹² «Waiting for Their Moment in the Worst Place on Earth to Be a Woman», Helene Cooper, *The New York Times*, 16 novembre 2005; «Conflict makes Congo 'worst place to be a child'», Alertnet, 11 novembre 2008; «Congo 'worst place' to be woman or child», CTV.ca, 12 novembre 2008.



Qui se cache derrière ces «hommes armés non autrement identifiés» ?



Peu ou pas payés, les soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (l'armée régulière) se livrent fréquemment au pillage des villages. →Cédric Gerbehaye



Bruxelles, GRIP, 2011, 179 pages
www.grip.org

Outre cet ouvrage pointu qui vaut le détour, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) a également publié: *La guerre du Kivu. Vues de la salle climatisée et de la véranda*, Jean-Claude Willame, 2010, 172 pages ; *Les faiseurs de paix au Congo. Gestion d'une crise internationale dans un Etat sous tutelle*, Jean-Claude Willame 2007, 217 pages et *Congo 1960. Echech d'une décolonisation*, Ouvrage collectif introduit par Colette Braeckman, GRIP et André Versaille éditeur, 2010, 156 pages.

Prisées de sécuriser le territoire en vue des élections présidentielles et législatives du 28 novembre, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont lancé ces derniers mois de grandes opérations dans l'est du pays, provoquant des affrontements avec différentes milices.

Pourchassées par l'armée régulière, ces dernières ont attaqué de nombreux villages, déclenchant de vastes déplacements de populations fuyant les tirs et les exactions.

Au cours des mois de septembre et octobre 2011, des dizaines de raids commis par des groupes armés ont été recensés. Ainsi, le 20 octobre, des miliciens du Front de résistance patriotique de l'Ituri ont-ils attaqué les localités d'Aveba et Getti Etat, provoquant le déplacement de 30 000 personnes!

D'après les chiffres du bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), il y aurait encore plus d'un million de déplacés dans les deux Kivus, à la date du 30 septembre 2011.

«Chaque fois que l'armée lance une opération, les milices redoublent de violence par rapport aux civils, explique Marie-Jeanne Mutongo Zawadi, présidente du département Femmes de la Confédération démocratique du travail (CDT), pour la province du Sud-Kivu, à Bukavu. C'est lorsque les groupes armés sont attaqués pour être délogés qu'ils deviennent féroces et commettent des viols.»

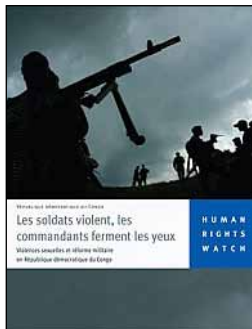
En temps "ordinaires", poursuit-elle, «les civils s'arrangent pour organiser la cohabitation avec les milices. Comme

les habitants ne sont pas sécurisés par l'autorité politico-administrative, ils sont bien obligés de se soumettre à la loi des groupes armés. Ces derniers ne vont pas aux champs, alors ils rançonnent la population: tous les samedis, chaque maison doit leur donner deux kilos de manioc et 500 ou 1000 francs. Et les villageois le font, par crainte d'être tués: ils préféreraient ne pas manger plutôt que de ne pas cotiser. Avec ces arrangements, il y a moins de viols.»

Ceux qui font parler les armes

«Lorsque des agressions ont lieu, on déclare toujours qu'elles ont été commises par des "hommes armés non autrement identifiés"», m'explique Marie-Jeanne Mutongo Zawadi. Telle est donc l'expression en vigueur! Mais qui se cache derrière cette appellation? Quels sont les groupes armés encore actifs sur le terrain aujourd'hui?

Si certaines milices ont accepté d'être incorporées dans l'armée régulière, d'autres opèrent toujours: dans les provinces du Kivu et au Maniema, sévissent essentiellement des groupes de rebelles hutus appartenant aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)², et des Mai-Mai (milices locales d'auto-défense, nombreuses, mais comptant parfois très peu de membres); au Nord-Kivu, on trouve aussi les membres des Forces démocratiques alliées/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF/NALU); en Province Orientale, ce sont des «combattants» ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), éclatés en petits groupes très cruels, et en Ituri plus spécifiquement, les



Les soldats violent, les commandants ferment les yeux. Violences sexuelles et réforme militaire en République démocratique du Congo, Human Rights Watch, juillet 2009, 67 pages.

Consultable en ligne sur: <http://www.hrw.org/fr/reports/2009/07/16/les-soldats-violent-les-commandants-ferment-les-yeux-0>

● ● ●
miliciens du Front populaire pour la justice au Congo (FPJC) et du Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI). Il faut encore y ajouter les bandits armés qui profitent du chaos pour piller, rançonner et violenter la population.

L'armée, principal auteur des violences ?

En face d'eux, l'armée régulière, forte d'environ 130 000 à 150 000 hommes³, est censée pacifier et sécuriser l'immense territoire national. Mais les populations n'ont guère confiance en elle, d'abord, parce qu'elle se livre à l'exploitation illégale des ressources minières et du bois; ensuite, parce qu'il lui arrive de soumettre la population au travail forcé (voir page 9); et enfin, parce qu'elle assaille, pille et harcèle les villageois qu'elle est censée protéger (voir le récit de l'attaque de deux villages dans l'encadré ci-joint).

Le rapport intitulé *Les soldats violent, les commandants ferment les yeux*⁴ est particulièrement édifiant à cet égard. Human Rights Watch y accuse les militaires d'être les principaux auteurs de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre: «*Bien que d'autres groupes armés commettent également des actes de violence sexuelle d'une grande brutalité contre des femmes et des filles, la taille même de l'armée congolaise et son déploiement à travers tout le pays en font le principal groupe d'auteurs de violences sexuelles.*», note cette organisation internationale de défense des droits humains⁵.

Suite à l'Accord global et inclusif de paix de 2002, qui mettait fin à la deuxième guerre du Congo, la RDC s'est lancée dans un processus de restructuration de son armée et d'intégration en son sein de membres des différents groupes rebelles qui le souhaitaient. Une opération éminemment délicate, puisque des milices qui jusque-là se combattaient et combattaient l'armée régulière doivent aujourd'hui cohabiter en son sein. Le Programme national de désarmement,

démobilisation et réinsertion (PNDDR), plus connu sous le nom de «brassage», avait cependant prévu des garde-fous: chaque combattant était identifié, désarmé et avait le choix de retourner à la vie civile ou de s'engager dans l'armée. S'il opérait ce choix, il recevait une formation de trois mois avant d'être incorporé dans une «brigade intégrée», composée de soldats et d'officiers provenant de régions, d'ethnies et de groupes armés différents, afin de casser les factions préexistantes et leurs chaînes de commandement.

Commencez des exactions et vous serez promu !

«*Le PNDDR a connu un succès raisonnable tant qu'il a été respecté*», commente Andrew Philip, ancien chercheur d'Amnesty international qui a travaillé sur la RDC pendant plus de dix ans⁶. Il déplore toutefois qu'on ait ensuite dérogé à ses règles au profit d'une intégration plus rapide et donc nettement plus risquée, notamment lors de l'incorporation accélérée de milliers de combattants du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), la milice autrefois dirigée par Laurent Nkunda⁷.

Ces combattants ont été intégrés dans l'armée sans la moindre formation préalable, sans leur réclamer leurs armes (ils ont donc eu la possibilité de les cacher en lieu sûr, à toutes fins utiles!) et sans que les structures hiérarchiques de leurs anciens groupes ne soient supprimées dans leurs nouvelles brigades.

«*Des hommes soupçonnés de crimes de guerre ont vu s'ouvrir à eux un libre accès à l'armée nationale, s'indigne Andrew Philip. Au cours du processus, certains sont même montés en grade, notamment Bosco Ntaganda, chef d'état-major du CNDP devenu général dans l'armée et recherché par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre!*»

Et ce n'est pas la seule nomination de ce genre, loin de là. Le cas du colonel Zabaloni est emblématique à cet égard. Ancien chef de guerre des Patriotes résistants congolais

Des femmes construisent une hutte dans le camp de déplacés de Bulengo, au Nord-Kivu. →Cédric Gerbehaye



(ou Maï-Maï-PARECO), il a été nommé à la tête de la police dans le district de Masisi, alors que de nombreux témoins l'accusent d'avoir commis des exactions graves et répétées contre les populations locales. Face à la mobilisation de la société civile, qui a bruyamment manifesté pendant trois jours son refus de cette nomination, il a finalement reçu un ordre de mutation à Goma. Il a toutefois désobéi aux injonctions en août 2011 et a continué à exercer un commandement parallèle au sein de la police de Lushebere (territoire de Masisi, Nord-Kivu) où il a décidé de rester! Ces actes d'insubordination constituent un des nombreux problèmes auxquels les autorités politiques et la haute hiérarchie militaire sont confrontés.

Depuis le début de l'année 2011, toutefois, une réorganisation de l'armée est à l'œuvre dans les deux Kivus. Mais comme le souligne Jean-Claude Willame, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain et grand spécialiste de l'Afrique centrale: «Le nombre d'hommes de troupe est très

élevé et la coopération militaire internationale avec la RDC est peu cohérente: la MONUSCO et les différents pays (Belgique, Etats-Unis, Angola) qui ont jusqu'ici formé quelques brigades de l'armée congolaise ont des traditions militaires très différentes. La constitution d'une armée digne de ce nom, dotée d'une réelle capacité de dissuasion, ne peut dès lors se situer que dans une perspective de long terme»⁸.

A.-M. I.

1 Radio Okapi, 20 octobre 2011.

2 Dont la capacité offensive aurait fortement diminué ces mois derniers, selon la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo)

3 «Défis sécuritaires et politiques», Jean-Claude Willame, *Encyclopédie de l'état du monde*, Edition La découverte, www.etatdumonde.com.

4 *Les soldats violent, les commandants ferment les yeux. Violences sexuelles et réforme militaire en République démocratique du Congo*, Human Rights Watch, juillet 2009, 67 pages.

5 Op. Cit. p. 5.

6 *Congo in Limbo*, superbe essai photographique de Cédric Gerbehaye, Éditions Le Bec en l'air, 2010. Post-face du livre, page 213. www.congoinlimbo.com

7 Arrêté au Rwanda en 2009, il avait jusque-là bénéficié d'un important appui de Kigali.

8 Interviewé par téléphone le 10 novembre 2011.

Quand l'armée nationale crée l'insécurité. Récit

Du 31 décembre 2010 au 7 janvier 2011, une vaste opération conjointe, menée par la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) et les Forces armées de la République démocratique du Congo a été lancée dans la zone de Kimua-Ntando en territoire de Masisi, dans la province du Nord-Kivu. Intitulée «Hatua Yamana», ce qui en swahili veut dire «avancées décisives», elle avait pour objectif d'éliminer toute présence des groupes armés dans cette zone et d'y restaurer la sécurité et l'autorité de l'Etat. Cinq bataillons des FARDC y ont pris part, avec l'appui logistique et technique de la MONUSCO.

Le 31 décembre dans l'après-midi, alors que les villageois de Bushani se préparaient à fêter la Saint-Sylvestre, une centaine d'hommes en uniforme, identifiés par de nombreux témoins comme des militaires des FARDC, ont encerclé et envahi le village. Ils ont accusé les populations de soutenir les «forces ennemies» et leur ont demandé où ils cachaient leurs armes. Comme les villageois affirmaient ne pas en posséder, les soldats les ont brutalisés à coups de fouets et de matraques. Les militaires se sont ensuite séparés en trois groupes: les deux premiers ont débusqué et attaqué les civils partis se cacher dans la forêt et le troisième est resté au village de Bushani pour piller les maisons.

Le calvaire des villageois a duré deux jours. Au moins 47 femmes dont l'âge varie entre 16 et 65 ans ont été victimes de violences sexuelles, dénonce le rapport de la MONUSCO et du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies (HCNUDH)⁹. Parmi elles figuraient plusieurs femmes enceintes. Une centaine d'habitations ont également été dévalisées et quatre d'entre elles, incendiées. Dans la foulée, les assaillants ont aussi pillé le village de Kalambahiro: maisons, église, école et poste de santé, dont ils ont emporté tout le matériel médical et les médicaments.

Les enquêteurs des Nations unies ont trouvé dans le village de Bushani des lots de rations alimentaires distribués par la MONUSCO aux bataillons n°2331 et 2222 de l'armée nationale, qui ont participé à l'opération Hatua Yamana.

Quant aux officiers des FARDC, ils n'ont été entendus par la justice militaire que trois mois après les faits, déplore le rapport des enquêteurs de la MONUSCO, qui souligne que: «Ce manque de collaboration du commandement de l'opération Amani Leo¹⁰ au Nord-Kivu avec la justice militaire congolaise entrave les efforts de lutte contre l'impunité des auteurs présumés de violations des droits de l'Homme commises à l'encontre des civils à Bushani et Kalambahiro, ainsi que la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro décrétée par le Président de la République le 5 juillet 2009.»¹¹

Interpelé à ce sujet par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Lambert Mende, porte-parole du gouvernement du Congo et ministre de la Communication et des Médias, a pour sa part nié toute responsabilité des FARDC dans cette attaque: «Les exactions de la Saint Sylvestre à Bushani ne peuvent en aucun cas être attribuées aux FARDC, contrairement aux affirmations du Haut-Commissariat, dont le gouvernement regrette la propension à dénigrer ses forces armées par des manipulations de chiffres et des relations délibérément cafouilleuses des incidents de sécurité dans le pays»¹² !

A ce jour, l'impunité reste entière. Aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

9 Rapport des missions d'enquête du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme sur les viols massifs et autres violations des droits de l'Homme commis dans les villages de Bushani et Kalambahiro, en territoire de Masisi, province du Nord-Kivu, les 31 décembre 2010 et 1er janvier 2011, MONUSCO et Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, juillet 2011, 18 pages. A lire en ligne sur: www.ohchr.org/.../ZFR/BCNUDH/RapportViolsMassifsBushani_fr.pdf

10 Lancée le 1er janvier 2010, l'opération «Amani leo» («La paix aujourd'hui», en swahili), vise à éradiquer la menace que constitue pour les civils la présence de groupes armés, en particulier les FDLR.

11 «Le 5 juillet 2009, le Président Kabila a émis un édit définissant une politique de tolérance zéro pour les violations des droits de l'homme, y compris les actes de violences sexuelles commis par des membres des forces armées», souligne le rapport p. 13.

12 Communiqué de presse de M. Mende, daté du 26 janvier 2011.



Quelles sont les causes des violences ?

Comment expliquer des exactions aussi répandues et brutales à l'encontre des femmes ?

Les motifs en sont évidemment complexes. Trois causes majeures semblent toutefois émerger : d'abord, la présence de très nombreux groupes armés ; ensuite, la culture de non-droit créée par l'exploitation illégale des richesses minières ; enfin, la faiblesse de l'Etat et son corollaire, l'impunité. Il faut bien sûr y ajouter la grande pauvreté, qui rend la population très vulnérable, et une conception dévalorisée de la femme, sans laquelle les violences n'auraient pu prendre une telle ampleur.

La présence de très nombreux groupes armés

La moitié de la population de l'est du Congo a moins de quinze ans. Elle n'a donc jamais connu la paix ! Depuis 1994, en effet, l'est du Congo a subi l'onde de choc du génocide rwandais. Lorsque les forces tutsies du Front patriotique rwandais prennent Kigali, mettant fin aux massacres, des dizaines de milliers de Hutus fuient au Zaïre. Parmi eux, des génocidaires et de nombreux militaires. Depuis les camps de réfugiés situés au Kivu, ils lancent des raids sur le territoire rwandais.

Deux guerres se succèdent alors. Elles visent notamment à éradiquer la menace que représentent ces groupes armés hutus pour toute l'Afrique des Grands Lacs, mais aussi (de manière moins avouable et d'ailleurs jamais avouée), à faire main basse sur les très riches ressources minières du Congo.

Au cours de ces sombres années, la RDC verra s'affronter sur son sol non seulement les armées de six pays¹, mais aussi de nombreux groupes rebelles étrangers, venus y implanter leurs bases arrière. Sans compter des milices locales payées et instrumentalisées par les pays voisins et les fameux rebelles hutus du FDLR, dont la présence continue à hypothéquer la sécurité sur le territoire des deux Kivus.

Ces conflits, assortis d'une présence massive d'hommes en armes, sont une des causes majeures des violences les plus extrêmes envers les femmes. « *Lorsqu'on est dans une logique de guerre, on veut détruire son ennemi*, explique Catherine Odimba Kombe, chercheuse en genre à l'Université de Kinshasa. *Les atrocités perpétrées visent la destruction physique et psychologique complètes des femmes, avec toutes les conséquences que cela engendre pour la société. (...) Si autrefois, au Congo, on considérait le corps de la femme comme sacré en période de conflit, cette perception a malheureusement disparu.* »

Dans l'est de la RDC, les violences sexuelles ont parfois servi comme arme de guerre, pour détruire des communau-



Lorsque le camp de déplacés où elle avait trouvé refuge a été attaqué, cette grand-mère a essayé de secourir ses petits-enfants, mais le toit de sa hutte en feu l'a brûlée. → Cédric Gerbehaye

tés. Aujourd'hui, elles continuent à être utilisées, d'une part, pour terroriser les populations, les inciter à fuir leurs villages et accaparer leurs terres et, d'autre part, pour entretenir un climat d'insécurité propice au trafic des matières premières. Car la deuxième cause majeure de la violence à l'égard des femmes réside dans l'exploitation illégale des ressources du sous-sol et les planteurs bénéficiaires qu'elle génère.

La culture de non-droit créée par l'exploitation illégale des richesses minières

L'est du Congo regorge de minerais : l'or, mais aussi le coltan (colombo-tantalite), la cassitérite et la wolframite, très prisés par les industries aéronautique, automobile et électronique.

Actuellement, dans les deux Kivus, il n'y a plus de grande société minière européenne en activité. Mis à part le holding canadien Banro, appuyé par la société China Gold, qui y dispose d'une énorme concession (or, coltan), l'essentiel de l'activité minière extractive est artisanale. Des dizaines de milliers de petits creuseurs du secteur informel tentent leur chance sur les sites d'anciennes compagnies (la SOMINKI, notamment). A l'échelle du pays, douze millions et demi de personnes tireraient leurs ressources du secteur minier de petite échelle, selon Nicholas Garrett².

Mais cette situation est en train de changer. De nombreuses concessions ont en effet été récemment attribuées à diverses compagnies minières. Elles demeurent toutefois dans la majorité des cas sous le contrôle de milices qui en organisent l'exploitation artisanale illégale.



Pour toute personne désireuse de comprendre ce qui a pu mener à un tel degré de violence envers les femmes dans l'est de la RDC, ce rapport est incontournable.

Il explique le contexte dans lequel la violence a pris racine, ses liens avec le trafic des minerais et l'opacité de la chaîne d'approvisionnement. On comprend mieux à quel point la traçabilité est complexe et rend difficiles à appliquer les récentes initiatives pour mettre fin à l'exploitation illégale des minerais.

Ensuite, il consacre un chapitre particulièrement intéressant aux conditions de vie et de travail des mineurs artisanaux. Il y aborde les risques en matière de santé, le travail forcé, le labeur des enfants et braque le projecteur sur les rudes conditions de vie des femmes, leurs activités et les violences sexuelles ou basées sur le genre auxquelles elles sont soumises.

Enfin, il formule des recommandations politiques pour sortir de la violence.

La filière suivie par le minerai, depuis son extraction dans les mines jusqu'à son acheminement à son destinataire final (en Europe, aux Etats-Unis ou en Asie) est opaque³. Un important tonnage sort de la RDC en contrebande, et ne sera jamais comptabilisé par l'administration congolaise dans les exportations du pays.

«*Le contrôle des richesses minières est à la fois un but de guerre et le carburant qui permet aux groupes armés qui foisonnent dans la poudrière du Kivu de se perpétuer*», note Thomas Hofnung, journaliste à *Libération*.

Dans son reportage, «*Les grises mines du Congo*»⁴, il explique que les patrons des comptoirs de cassitérite de Goma payaient un «*impôt révolutionnaire*» au général rebelle Laurent Nkunda, jusqu'à son arrestation en 2009. Son mouvement armé, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) prélevait également des taxes sur les différents axes routiers qu'il contrôlait.

Une pratique qui n'a pas disparu, malgré l'incorporation de milliers de combattants du CNDP dans l'armée régulière! Comme le confirme l'International Crisis Group, le CNDP continue à contrôler la plupart des territoires de la partie méridionale du Nord-Kivu, où leurs anciens systèmes parallèles d'administration et de taxation sont maintenus et même étendus à d'autres zones des deux Kivus⁵.

Quant aux Forces armées de la République démocratique du Congo, elles sont aussi très impliquées dans l'exploitation illégale des minerais. Thomas Hofnung raconte que la mine de cassitérite de Bisiye, située à deux jours de marche de Walikale, était sous le contrôle de la 85^e brigade, qui engageait des creuseurs informels et prélevait une taxe plantureuse sur le minerai extrait. «*Placée sous l'autorité du colonel Samy Matumo, dont la fortune n'est un secret pour personne au Kivu, la 85^e brigade est composée d'anciens combattants mai-mai intégrés au sein de l'armée nationale congolaise. Selon un expert de la filière interrogé à Goma, les soldats du colonel Matumo prélèveraient un demi-dollar (40 centimes d'euro) par kilo de cassitérite. A raison de 800 tonnes extraites chaque mois, d'après les chiffres fournis par l'administration des mines à Goma, ce sont 400 000 dollars (315 000 euros) qui tombent derechef dans l'escarcelle des militaires...*», révèle le journaliste. En découvrant ces chiffres, on comprend mieux pourquoi ces militaires refusaient d'être mutés ailleurs!

Dans le but de démanteler ces filières d'exploitation mafieuses, comme le demandait de façon pressante la communauté internationale, le président Kabila a suspendu l'exploitation et l'exportation des minerais des deux Kivus et du Maniema, entre septembre 2010 et mars 2011. Mais sans obtenir les résultats escomptés. «*L'interdiction a été contournée dans de nombreux endroits et de différentes manières*», note la CSI qui ajoute que, pendant cette suspension, «*les soldats des FARDC ont fait une incursion nocturne dans le village de Ndjingala et ont emmené tous les jeunes sur le site minier de Bisiye. Vêtus de l'uniforme de l'armée, ils ont été contraints de travailler dans la mine sous surveillance armée. Ils n'étaient pas payés, et il leur était impossible de s'échapper*»⁶.

Militaires et rebelles, douaniers et hauts fonctionnaires, hommes d'affaires locaux et étrangers, députés et ministres, sans compter les pays voisins du Congo: tous profitent du commerce illégal des minerais qui prive toutefois les simples citoyens des ressources de leur territoire et les maintient dans une pauvreté d'autant plus insupportable que les richesses existent, juste sous leurs pieds.

A part la population qui rêve de pacification, aucun autre acteur n'a réellement intérêt à la paix. L'entretien de l'insécurité permet aux affairistes armés et à leurs complices de toutes origines de poursuivre leur trafic. En toute impunité. Ceci nous mène à la troisième cause majeure de la violence faite aux femmes:

La faiblesse de l'Etat et son corollaire, l'impunité

Le commerce illicite des minerais n'est possible que parce que règne le chaos. Mais les affairistes de toutes obédiences peuvent dormir tranquilles: ce n'est pas demain que l'Etat réussira à rétablir son pouvoir sur son vaste territoire, l'impuissance du gouvernement a été une fois de plus démontrée lorsque le Président a suspendu l'exportation des minerais sans arriver à ses fins, nous l'avons vu.

Tant que la faiblesse de l'Etat congolais (voire sa quasi faillite) lui enlèvera toute capacité de contrôle sur son armée, sur son territoire et sur des pans entiers de son économie, les trafics et l'insécurité continueront à régner.

Au Congo, des lois existent qui protègent contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Elles ne sont cependant que rarement appliquées et leurs auteurs, presque jamais condamnés ni même poursuivis.

«*L'impunité reste la norme et la justice l'exception*», constate la CSI⁷. Est-ce dû à l'incapacité des autorités judiciaires? Ou faut-il y voir un manque de volonté politique? S'il est évident que le secteur de la justice devrait être réformé en profondeur et refinancé, les messages envoyés par les gouvernants sont contradictoires: d'un côté, une nouvelle loi sur les violences sexuelles a été adoptée en 2006 et le président Kabila a décrété en 2009 une politique de tolérance zéro pour les violations des droits humains commis par les militaires; mais de l'autre côté, les ingérences des autorités politiques et militaires dans les affaires judiciaires sont constantes. Ainsi, les officiers protègent presque systématiquement leurs soldats et leur évitent d'avoir à répondre de leurs actes devant la justice. Et quand par extraordinaire, ils sont traduits devant un tribunal et condamnés, ils sont libérés dans des conditions douteuses ou réussissent à s'évader de prison!

Comme le souligne Mme Odimba, «*l'impunité est une incitation à la violence*». Tant que les auteurs d'agressions sexuelles et d'autres violations des droits humains, qu'ils soient civils ou militaires, seront convaincus de pouvoir perpétrer leurs forfaits en toute impunité, les violences se poursuivront.

Il faut donc que le gouvernement congolais fasse de la lutte contre l'impunité une vraie priorité – dans les actes et pas seulement dans les textes et les belles déclarations. Car comme le note très justement Mme Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les violences sexuelles dans les conflits: «*Les poursuites judiciaires sont une forme de prévention*»⁸.

A.-M. I.

Pas de paix sans justice!

Ntabo Ntaberi Sheka, leader d'un groupe armé mai-mai, recherché pour crimes contre l'humanité incluant des viols de masse, se présente comme candidat aux élections législatives du 28 novembre! Il mène campagne au vu et au su de tous, sans être inquiété... alors qu'un mandat d'arrêt congolais a été délivré à son encontre le 6 janvier de cette année. N'est-ce pas là un bien mauvais signal envoyé par les autorités congolaises?

Source: Human Rights Watch, le 2 novembre 2011.

1 Rwanda, Ouganda, Zimbabwe, Angola, Burundi et RDC. Sans compter divers appuis de la Namibie, du Tchad, du Soudan et de la Libye

2 The Extractive Industry Transparency Initiative (EITI) & Artisanal and Small-Scale Mining (ASM). Preliminary Observations from the Democratic Republic of Congo (DRC), Nicholas Garrett, 22 octobre 2007.

3 Pour en savoir plus à ce sujet, lire *Violence à l'égard des femmes dans l'est de la République démocratique du Congo: Quelles responsabilités? Quelles complicités?*, CSI et ICEM, novembre 2011.

4 Publié sur le site de ce quotidien français, le 8 décembre 2008

5 Congo: pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda, International Crisis Group, novembre 2010, pp. 14 et 15.

6 pp. 12 et 19.

7 Op. Cit., p. 6.

8 Dans l'avant-propos du rapport de la CSI, Op. Cit.

Au travail aussi, la violence est présente

Harcèlement sexuel, renvoi des femmes enceintes, conditions de travail inhumaines: en RDC, il n'y a pas que la violence liée aux conflits et à l'exploitation illégale des ressources. Sur les lieux de travail aussi, elle sévit.

Dans tous les pays du monde, et ce depuis la nuit des temps, le harcèlement sexuel au travail est une réalité. Mais un certain nombre d'Etats ont pris des mesures énergiques pour le combattre, en instaurant un dispositif législatif et répressif efficace, accompagné de mesures socio-économiques de protection des femmes. Ils ont enregistré des progrès notables.

Dans les pays développés, où les conditions économiques sont globalement moins précaires que dans les pays en développement, il est (un peu) plus facile de résister à la «promotion canapé». Plus les femmes sont pauvres, plus elles sont évidemment vulnérables aux avances de leurs supérieurs hiérarchiques.



Informez pour protéger

«Beaucoup de femmes travailleuses ignorent leurs droits, témoigne **Brigitte Sharadi Mukonkole**, permanente syndicale CSC en charge du département femmes de Kinshasa. *Trop d'entre elles perdent leur emploi parce qu'elles n'ont pas accepté de s'allonger. Pourtant, lorsqu'elles sont harcelées sexuellement, le syndicat peut les conseiller et les défendre. C'est un des rôles du département pour lequel je travaille.*»

Harcèlement sexuel au travail: où est la preuve?

Sabine (nom d'emprunt) travaillait dans une entreprise de construction à Kinshasa. Mère de deux enfants, elle était courtisée par son patron. Celui-ci s'arrangeait pour lui donner du travail juste avant la pause. Et dès que les autres employées étaient sorties, il en profitait pour la draguer. Sabine a porté plainte, mais on lui a demandé des preuves. Elle était découragée. Heureusement, une collègue qui avait, elle aussi, été courtisée par ce patron a accepté de témoigner.

Tu ne cèdes pas? Tu perds ton emploi!

Lorsque, dans un ménage, la femme est seule à avoir un emploi salarié, elle ne peut souvent pas se permettre de le perdre. Dès lors, elle finit parfois par céder aux avances de son patron pour obtenir une augmentation ou tout simplement pour garder son emploi. «C'est courant en RDC», dénonce une déléguée syndicale.

Pour la même raison, de nombreuses travailleuses renoncent à attendre un enfant, ou choisissent d'avorter. C'est le cas de Bernadette, qui travaillait dans une banque. Deux de ses collègues, qui avaient annoncé leur grossesse, ont été licenciées. Alors, lorsqu'elle est «tombée» enceinte à trois reprises, elle a avorté à chaque fois, pour garder son emploi. Mais ces avortements répétés ont affaibli sa santé: au retour d'un congé de maladie, elle a été licenciée. Aujourd'hui, elle n'a pas retrouvé de travail et a des difficultés pour concevoir.

«Plus les travailleuses ont besoin de leur emploi, plus elles sont à la merci de leur employeur», déplore Brigitte Sharadi Mukonkole¹. Permanente syndicale CSC, en charge du département femmes de Kinshasa, elle se bat pour améliorer concrètement les conditions de travail de chacune, que ce soit dans le secteur formel ou informel, et pour préserver leurs droits.

En ce moment, les lignes aériennes congolaises (LAC) traversent une intense zone de turbulences. «Au moins 2000 travailleurs (dont certains exerçaient depuis trente ans dans l'entreprise) vont être licenciés», explique Brigitte. Mais comme l'Etat n'a pas les moyens de leur payer leurs indemnités de sortie, ils percevront 15% de la somme à

laquelle ils ont droit!» Souvent, en cas de licenciements collectifs, les femmes sont les premières ciblées. Aussi Brigitte négocie-t-elle pour que, parmi les 500 personnes environ qui conserveront leur emploi, il y ait 50% de femmes. Et pour que le harcèlement sexuel ne soit pas utilisé pour départager les candidates!

Interdiction d'aller à la toilette

Il y a quelques années, elle s'est aussi battue... pour que les femmes obtiennent l'autorisation d'aller à la toilette, tout simplement! «Dans le secteur du petit commerce, largement aux mains des Indo-Pakistais, les caissières ne pouvaient quitter leur poste et étaient obligées d'uriner sur place, dans un sachet en plastique, raconte-t-elle, indignée. En 2007, il y a eu une grande révolte: les travailleurs de ce secteur ne connaissaient ni pauses, ni horaires fixes et prenaient souvent bien au-delà de 18 heures, y compris le samedi. Ils ont organisé une grande marche pour dénoncer leurs conditions de travail et ils ont obtenu une heure de pause par jour. Le problème au Congo, c'est qu'il existe une législation du travail, mais que beaucoup de patrons ne l'appliquent pas. Et comme ils savent que les inspecteurs du travail seront de leur côté...»

Des conditions de travail indécentes

On le voit, les violences au travail sont nombreuses et multiformes: outre le harcèlement sexuel et le renvoi des femmes enceintes au mépris de la loi, les conditions dans lesquelles les travailleuses exercent leur métier sont souvent inhumaines. Dans l'informel, elles sont encore plus rarement syndiquées et parfois, c'est leur santé – voire leur vie même – qui est menacée.

Ainsi, dans les environs de Bunia (province de l'Ituri, au Nord Est du Congo), des femmes travaillent dans les mines d'or désaffectées. Les hommes cassent les cailloux dans les anciennes galeries et les femmes chargent ces pierres dans des sacs qu'elles sortiront des boyaux de la terre.

L'exemple ne vient pas toujours des syndicalistes hommes

«En tant que femme, il est très difficile d'être acceptée comme permanente syndicale, déplore Angèle.* A cause des stéréotypes qui pullulent, nos collègues masculins ont du mal à accepter que ce travail soit accompli par une femme.

Avec les employeurs aussi, c'est compliqué. Quand vous parlez de certains dossiers, il arrive qu'on vous demande carrément de vous taire, simplement parce que vous êtes une femme.»

Angèle a également été harcelée par son supérieur hiérarchique, au sein même du syndicat! Et depuis qu'elle a refusé de céder à ses avances, ses avis sont systématiquement dénigrés.

On le voit, dans les syndicats aussi, il est nécessaire de changer les mentalités!

* Nom d'emprunt.



Women: the human mules of Congo's gold mines, (Femmes: les mules humaines des mines d'or du Congo)

Un magnifique reportage en forme d'hommage à ces femmes dont la photographe, **Georgina Cranston**, souligne l'incroyable courage.

A découvrir absolument sur le site Internet du Guardian: www.guardian.co.uk/global-development/interactive/2010/nov/24/congo-women-gold-mines

Il peut aussi être visionné (sans commentaires audio) sur le site de la photographe: http://www.georginacranston.com/?pageid=24&photocat_id=21&parent_id=1

«Ces sacs pèsent jusqu'à 60 kg, témoigne Georgina Cranston. Cette photographe anglaise, qui a réalisé un superbe reportage sur leur travail, explique qu'elle était incapable de soulever, même d'un seul centimètre, ces fardeaux. Et pourtant, les femmes les transportent sur des kilomètres à travers des boyaux étroits et glissants où elles doivent pousser, tirer et hisser à la force des poignets ces énormes charges qu'elles ont parfois beaucoup de difficultés à acheminer jusqu'à l'extérieur de la mine. Un travail lourd et très risqué, car certaines galeries sont inondées et leurs murs tellement délabrés qu'ils pourraient s'écrouler à tout moment. Ensuite, comme des bêtes de somme, elles transportent ces sacs sur leur dos jusque chez les orpailleurs informels qui vérifieront si les cailloux contiennent quelques traces du précieux minéral.

Elles seront payées en fonction du poids des cailloux et de la distance parcourue: un travail éreintant qui leur détruit rapidement la santé et ne leur rapporte, en bout de course, que quelques maigres billets. «Ces femmes vivent dans une abjecte pauvreté, alors qu'il existe une immense richesse sous leurs pieds!», s'indigne Georgina Cranston.

Exploiter les travailleuses, les réduire à la misère et les soumettre à des tâches inhumaines sont des formes majeures de violence.

A.-M. I.

¹ Propos recueillis par Anne-Marie Impe, le 28 septembre 2011.

Combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail



Ce guide syndical clair et pratique explique ce qu'on entend par harcèlement sexuel et comment y mettre fin sur le lieu de travail. Très concret, il propose notamment un modèle de procédure pour traiter les plaintes pour harcèlement sexuel.

CSI Confédération syndicale internationale, juin 2008, 11 pages. Disponible en ligne sur: www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Harcèlement_FR_12pgs_BR.pdf

→Eliane Beeson et François Vaxelaire



Rappelant que «les situations d'inégalités sont souvent sources de violence contre les femmes», cette brochure de sensibilisation, qui publie les splendides photos de l'exposition «Lourds fardeaux» (voir ci-joint), appelle à se mobiliser pour plus d'égalité femmes-hommes, au Sud comme au Nord.

FGTB, novembre 2011. Consultable en ligne sur: <http://www.fgtb.be/international> ou <http://www.fgtb.be/egalite-femmes-hommes>

Cette photo fait partie de l'exposition «Lourds fardeaux», réalisée par l'Observatoire de la parité en RDC, une ONG congolaise. Consacrée aux femmes transporteuses du Kivu, cette série de photos sert d'outil pour une campagne de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes appelée Tugawe (partageons). <http://www.observatoiredeparite.org/spip/index.php>



Combattre le système patriarcal et changer les mentalités

Les violences à l'égard de la femme trouvent leur origine dans les préjugés de genre et la discrimination. Elles découlent d'un système de valeurs fondé sur des rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes.

«**A**u Congo, une certaine forme de violence a toujours existé dans les ménages et au sein des communautés, déplore Catherine Odimba Kombe, chercheuse en genre à l'Université de Kinshasa¹. Quand l'homme frappait sa femme, c'était même chanté, considéré comme un symbole d'amour et perçu comme normal tant par les hommes que par les femmes. Les femmes elles-mêmes ont légitimé cette situation.»

«L'environnement culturel dans lequel nous vivons est patriarcal, avec prédominance du sexe masculin sur le sexe féminin, confirme Jeanine Gabrielle Ngungu², coordonnatrice nationale de la campagne intitulée «Nous pouvons mettre fin à toutes les violences contre les femmes». L'homme a le pouvoir de dominer, et la femme a le devoir de se soumettre. Cette conception, ancrée dans nos normes sociales, est génératrice de violences. Je ne veux pas dire que toutes nos traditions sont mauvaises, mais la majorité d'entre elles ne promeuvent pas la femme en tant qu'être humain, dans sa dignité.»

Le changement commence avec moi

Pour changer cette situation, il faut faire évoluer les mentalités, en luttant contre les préjugés et les stéréotypes qui dévalorisent la femme. C'est ce que se propose de faire la campagne «Nous pouvons». Lancée en 2007, et soutenue par NOVIB et Oxfam Québec, elle repose sur le concept des agents de changement. «Pour devenir agent de changement, explique Jeanine Ngungu, il faut non seulement s'engager à ne plus commettre ou tolérer les violences et les

discriminations dans sa propre vie, mais aussi à encourager dix autres personnes à faire de même. Partant de la prise de conscience individuelle (le changement commence avec moi, dit un de nos slogans), nous cherchons à provoquer une réaction en chaîne qui générera un vaste mouvement de transformation sociale susceptible de mettre fin aux violences contre les femmes. A ce stade, 85 000 personnes ont déjà accepté de devenir agents de changement en RDC. Et nous ne comptons pas en rester là!»

Le 27 septembre 2011, lorsqu'elle est venue présenter «Nous pouvons» aux femmes syndicalistes réunies pour un atelier de travail à Kinshasa (voir p. 15), Jeanine Ngungu a suscité l'enthousiasme. Et promis de les appuyer lorsqu'elles organiseront leur campagne syndicale de lutte contre les violences. «Le monde syndical est un partenaire stratégique, a-t-elle déclaré. Si le message le traverse en profondeur, cela permettra de récolter de bons fruits».

«En RDC, les statistiques indiquent que 2 femmes sur 3 souffrent de la violence domestique au quotidien, indique J. Ngungu. Nous avons donc 2 femmes sur 3 qui ne participent pas réellement à la construction de la société. C'est une masse très importante qui est réduite au silence. Pour que ce pays puisse se développer réellement, il faut que la place de la femme, son rôle et sa dignité y soient reconnus.»

A.-M. I.

1 Mme Odimba est également présidente du Réseau universitaire des chercheurs sur le genre.
2 Interviewée par Anne-Marie Impe le 27 septembre 2011.



Jeanine Ngungu

Qu'est-ce que la violence domestique?

Tout acte de violence commis sur la femme ou la jeune fille dans la sphère privée (famille, ménage...) qui porte atteinte à son intégrité et à sa dignité.

Quels sont les types de violence domestique?

La violence psychologique: intimidation, menaces, humiliations et propos injurieux, restriction de mouvements, privation des libertés...

La violence physique: surcharge de travail, coups et blessures, tortures, mutilations, assassinat...

La violence économique: privation de ressources, interdiction faite à la femme d'exercer un emploi salarié, non participation de l'époux aux charges du ménage, contrôle des ressources de la femme, discrimination en matière d'héritage...

La violence sexuelle: relations forcées, exploitation sexuelle...

Les discriminations face à la jeune fille: rejet à la naissance, refus de payer sa scolarité, mariage précoce ou forcé, abus sexuels (inceste, viol...)

Extrait du dépliant *Comprendre les violences domestiques pour agir. Un engagement de chacun et de tous, Nous pouvons.*

Contacts: nouspouvonsrdc@yahoo.fr.
Tél. : +243 99 20 48 683. Site : www.nouspouvonsrdc.com

Des discriminations à abolir absolument

«Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation des femmes au développement de la nation. Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites aux femmes dans la vie publique et dans la vie privée. Les femmes ont droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales». Constitution de la République démocratique du Congo, Article 14.

A lire ce texte, on se dit qu'il doit faire bon vivre au Congo pour les femmes! Si cet article était réellement appliqué, leur quotidien en serait merveilleusement transformé!

Par contre, il existe d'autres textes beaucoup moins favorables aux femmes. Le Code du travail congolais introduit, par exemple, une claire discrimination à leur encontre: il exige en effet qu'elles obtiennent l'autorisation de leur mari pour occuper un emploi salarié.

Autre injustice: «Les femmes touchent en moyenne 57% de la rémunération allouée aux hommes et elles sont considérablement sous-représentées dans les postes de direction et les emplois les mieux rémunérés, dénonce la CSI³.

Enfin, certaines discriminations ne dépendent pas des lois, mais des us et coutumes locaux; ainsi, le nombre de filles inscrites dans les écoles est beaucoup moins important que le nombre de garçons, ce qui entraîne un «écart d'alphabétisation entre hommes et femmes qui atteint près de 40%», relève la CSI. De même, au Nord-Kivu, des croyances existent selon lesquelles la présence de femmes dans les mines serait défavorable à l'extraction des minerais. Dans certaines exploitations comme Bisiye, elles sont carrément interdites d'entrée et doivent dès lors se rabattre sur de petites mines négligées par les hommes où leurs gains sont souvent dérisoires.

Autant de discriminations que les syndicats sont déterminés à faire abolir!

3 La République démocratique du Congo et les normes fondamentales du travail reconnues internationalement. Rapport en prévision de l'examen par le Conseil général de l'OMC des politiques commerciales de la République démocratique du Congo (Genève, 24 et 26 novembre 2010), CSI, pp. 4 et 5. www.ituc-csi.org/IMG/pdf/RDC_Congo-FR.pdf

Que Faire? 8 recommandations pour l'action

Devant la dureté de la situation, on pourrait être tenté de baisser les bras. Pourtant, des solutions existent!. Tour d'horizon de 8 propositions pour un futur plus lumineux.



«La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est sans doute la violation des droits humains la plus tolérée socialement», rappelle la brochure réalisée par la CSI en 2008, à l'occasion du lancement de la campagne : «Un travail décent, une vie décente pour les femmes».

Très bien conçue, elle aborde différentes thématiques liées à la violence faite aux femmes : rapports de force inégaux sur les lieux de travail, traite des êtres humains, réseaux de travail forcé, conditions de travail souvent désastreuses dans les zones franches d'exportation...

Mais ce guide contient aussi et surtout des conseils pour renforcer les politiques syndicales et un listing d'actions concrètes que les syndicats peuvent mener.

Disponible en ligne sur : <http://www.ituc-csi.org/les-syndicats-disent-non-a-la.html>

A l'occasion de la Marche mondiale des femmes à Bukavu, en octobre 2010, la population manifeste son aspiration à la paix.
→ Gwenn Dubourthoumieu

1. Mettre fin à l'exploitation illégale et au trafic des minerais de la RDC, grâce à la certification, au marquage, à des contrôles à la sortie du pays et à un strict suivi de toute la chaîne d'approvisionnement. Mettre sur pied une véritable politique d'exploitation légale des ressources minières, qui profite réellement au pays et à ses habitants.

2. Lutter contre la mal-gouvernance, la corruption et oeuvrer au renforcement de l'Etat de droit et de tous ses rouages.

3. Poursuivre la réorganisation des forces de sécurité, en s'assurant notamment que les militaires perçoivent leur solde, soient mieux formés, encadrés et «brassés» pour éradiquer les chaînes d'allégeance et de complicités issues des anciennes milices. Veiller aussi à ce que toute violation des droits humains et tout acte de désobéissance aux ordres de la hiérarchie soient sanctionnés.

4. Réformer le système judiciaire, promouvoir un meilleur accès à la justice et une réelle application des lois pour mieux lutter contre l'impunité.

5. Organiser une conférence internationale rassemblant notamment les dirigeants des pays des Grands Lacs et des autres Etats qui ont des intérêts économiques et stratégiques dans la région, pour trouver une solution durable et efficace à la présence des Hutus du FDLR sur le territoire congolais. Veiller à condamner les génocidaires et inviter les autres Hutus à rentrer au pays, en leur garantissant un bon accueil et en les aidant à se réinsérer.

6. Lutter contre la violence sur les lieux de travail : harcèlement sexuel, renvoi des femmes enceintes et conditions de travail inhumaines.

7. Promouvoir les droits de l'Homme - y compris ceux de la femme - en intégrant dans les programmes scolaires des cours de sensibilisation au respect de la dignité de chacun, quel que soit son sexe, son ethnie, sa nationalité, sa langue ou sa religion.

8. Améliorer le statut de la femme, en veillant à une meilleure application des lois. Et mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation à la non-violence et aux questions de genre en vue de changer les mentalités.

Mission impossible, vous dites-vous peut-être en lisant ces recommandations? Aucune chance de les voir aboutir?

Pourtant, quelques avancées concrètes s'esquissent actuellement, dont il faudra toutefois mesurer les effets pour chacun des acteurs. En voici trois exemples.

La mise en place de mécanismes internationaux de traçabilité et de certification. Même si cela a pris du temps, la conscientisation a fait son chemin dans l'opinion publique internationale, grâce à de multiples campagnes menées par de nombreuses associations. Résultat? La communauté internationale a enfin décidé de prendre des mesures: «Faute de pouvoir établir en amont une exploitation légale des minerais dans l'est congolais, certains acteurs internationaux cherchent désormais à empêcher l'écoulement des «minerais des conflits» sur le marché des matières premières», note Thierry Vircoulon, directeur du programme Afrique centrale de l'International Crisis Group¹.

Pour ce faire, divers mécanismes de traçabilité et de certification ont été mis en place, de même que des mesures pour inciter les importateurs à acheter des minerais certifiés. Toutefois, il faut reconnaître que jusqu'à l'année dernière, ces mesures non contraignantes dites «de diligence raisonnable»² faisaient figure d'aimable code de bonne conduite sans grande application sur le terrain.

L'adoption par les Etats-Unis de la loi Dodd-Frank en juillet 2010 va changer la donne. Du moins si ses règles de mise en œuvre sont édictées! Car les pressions pour que la loi ne puisse pas réellement entrer en vigueur sont vives (voir encadré). Sa section 1 502 stipule que les entreprises cotées en bourse aux Etats-Unis seront désormais obligées de rendre publique l'origine de leurs minerais. Et s'ils proviennent de RDC, elles devront fournir à la commission boursière un rapport annuel indiquant les mesures prises pour exercer leur devoir de diligence. «Avant même que la loi américaine n'entre en vigueur, la sanction du marché a frappé: les importateurs se sont détournés dès le début de l'année 2011 des minerais de l'est congolais, au point que les autorités de la RDC dénoncent un effet d'embargo inadmissible», constate M. Vircoulon.

Les autorités congolaises sont dès lors au pied du mur, priées de mettre en place une politique d'exploitation légale des minerais sous peine de perdre leurs clients. D'autant que l'Europe a déjà annoncé vouloir se doter d'une loi similaire et que cet exemple sera très probablement suivi par un grand nombre d'autres acteurs du commerce international.

Il faudra toutefois veiller à ce que les petits creuseurs artisanaux ne fassent pas les frais de ces tentatives de régulation de la filière, car «toute une économie minière populaire, informelle, s'est développée depuis vingt ans», explique Jean-Claude Willame, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain.³

Or «jusqu'à présent, la manière dont les entreprises ont exercé leur devoir de diligence n'a pas amélioré les conditions de vie et de travail de la population dans l'est de la RDC, relève le rapport de la CSI⁴. Au contraire, ces processus pourraient avoir aggravé les choses. D'importants utilisateurs finaux de minerais, tels que les producteurs de téléphones portables et de matériel informatique, ont réagi





à l'adoption de la loi Dodd-Frank en prenant officiellement leurs distances de tout minerai provenant des provinces ravagées par le conflit de l'est de la RDC, ce qui a eu des répercussions négatives sur l'activité économique de la région et détruit les moyens de subsistance d'un grand nombre de mineurs artisanaux pour lesquels les minerais étaient l'unique source de revenus.

L'obligation de divulgation de l'information en vertu de la loi Dodd-Frank est un pas important dans la bonne voie, estiment cependant les auteurs de l'étude. Mais à ce stade, on ne saurait dire clairement si les mesures d'exercice du devoir de diligence prévues par la loi tiennent suffisamment compte des intérêts des mineurs et de leur famille.»

Le rapprochement entre le Congo et le Rwanda et sa traduction en un geste très médiatique. 82 tonnes de minerais de contrebande (cassitérite, coltan...), saisies par la police rwandaise, ont été rendues à la RDC début novembre. La restitution de cette précieuse cargaison, à bord de 5 camions, a fait l'objet d'une cérémonie officielle à la frontière et constitue le gage spectaculaire de l'amélioration des relations entre deux pays voisins qui ont longtemps été ennemis. A deux reprises, en effet, les troupes rwandaises ont envahi le Congo au cours des quinze dernières années pour combattre les rebelles hutus selon Kigali, mais aussi pour piller les richesses minières de la RDC comme en attestent de nombreux rapports internationaux. On se souviendra notamment de l'épisode de la «guerre du diamant» (1999) au cours de laquelle les troupes rwandaises et ougandaises s'étaient affrontées au cœur même de la ville de Kisangani pour le contrôle du commerce de la précieuse pierre. Il faudra attendre dix ans après cet épisode pour que le Congo et le Rwanda se réconcilient.

Par le geste très médiatique de la restitution de ces minerais, le Rwanda qui a longtemps été montré du doigt comme un des principaux bénéficiaires du commerce illégal des

La Chambre de commerce américaine sabote la loi contre les «minerais du sang»

La loi Dodd-Frank a suscité une vive opposition de la Chambre de commerce américaine, qui tente de diluer les nouvelles mesures de contrôle et de traçabilité élaborées par la Commission de contrôle de la Bourse⁵ (SEC) et d'en retarder la mise en œuvre. Alors que ces mesures auraient dû être adoptées en avril 2011, elles n'étaient toujours pas en vigueur en novembre. La Chambre de Commerce a également menacé d'engager une action en justice contre la SEC en cas d'adoption de ces nouvelles mesures.

Cette campagne de sabotage divise toutefois le monde des entreprises: si un certain nombre de grandes compagnies appuient les initiatives de la Chambre, d'autres ont rejoint le camp des ONG pour exiger une mise en œuvre immédiate de la loi et des mesures de contrôle qu'elle instaure.

ressources de son grand voisin, cherche aussi et surtout à convaincre la communauté internationale qu'il entend désormais participer aux efforts qu'elle déploie pour rendre ce commerce plus transparent.

N'y a-t-il pas là quelques avancées dans la bonne direction?

A.-M. I.

1 «Minerais au Congo. De la non-gouvernance locale à la gouvernance mondiale», 2012. Les Etats submergés?, sous la direction de Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges, Paris, IFRI, 2011, p. 203.

2 Pour en savoir plus sur le principe de diligence raisonnable, lire *Violence à l'égard des femmes dans l'est de la République démocratique du Congo: Quelles responsabilités? Quelles complicités?*, rapport de la CSI, pp. 13 à 16.

3 Interviewé par téléphone le 10 novembre 2011.

4 Rapport de la CSI, Op. Cit., p. 15.

5 Security and Exchange Commission

Des solutions? La parole à trois militantes du droit des femmes

Une plus grande cohérence de la communauté internationale

«La communauté internationale condamne fermement les violences faites aux femmes dans l'est du Congo, et nous l'en remercions, mais nous voudrions qu'elle condamne avec la même énergie l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ce sont souvent les mêmes pays qui déploient des entreprises minières ou qui profitent des filières d'exploitation illégales – mettant donc en place les mécanismes qui vont conduire à la violence – et qui dénoncent ensuite cette même violence, voire nous envoient du personnel pour secourir les femmes violentées!» Jeanine Gabrielle Ngunu, coordonnatrice nationale de la campagne «Nous pouvons».

Un Etat fort

«L'Etat congolais n'est pas construit. Tant que nous n'aurons pas un Etat fort, toutes ces multinationales, toutes ces puissances qui ont de la convoitise pour nos ressources naturelles ne vont pas s'arrêter. D'autant qu'au niveau interne, il n'y a pas de gestion étatique qui permette de gérer ces ressources de manière autonome et responsable. Tant que l'Etat restera presque inexistant, je doute qu'on arrive à une paix durable.» Catherine Odimba Kombe, chercheuse en genre à l'Université de Kinshasa.

Stabiliser la région et régler le problème des hommes armés

«Il faut d'urgence instaurer la paix, stabiliser toute la région. Il faudrait convoquer une conférence de tous les pays des Grands Lacs: Rwanda, Burundi, Congo, Ouganda. Que les présidents s'asseyent et décident réellement de prendre des mesures par rapport à tous ces hommes armés dans les forêts. Ce sont des êtres humains, tous ne sont pas génocidaires; certains sont pris en otage par leurs chefs, d'autres ont peur d'être tués s'ils rentrent dans leur pays. Qu'on cesse de lancer de petites opérations militaires qui ne font que déplacer le problème, puisque ces hommes fuient et vont créer l'insécurité plus loin. Il faut qu'il y ait enfin une vraie volonté politique de régler l'insécurité.» Marie-Jeanne Mutongo Zawadi, présidente du département Femmes de la Confédération démocratique du travail (CDT) pour la province du Sud-Kivu, à Bukavu.



Les syndicats disent STOP! à toutes les formes de violences contre les femmes

Face à ces insoutenables violences, les organisations syndicales ont décidé d'agir. Il faut souligner qu'elles sont particulièrement bien placées pour engager ce combat. Concernant la violence sur les lieux de travail, cela semble aller de soi: lutter contre le harcèlement sexuel et pour la promotion de conditions de travail dignes fait évidemment partie intégrante de leur mission.

Par contre, on pourrait se demander en quoi les syndicats auraient un rôle spécifique à jouer en matière de lutte contre les autres formes de violences envers les femmes, que ce soit la violence conjugale ou celle qui prévaut dans un contexte de conflits, comme celui de l'est du Congo.

Nous avons posé la question à Kattia Paredes Moreno, collaboratrice du département de l'Égalité auprès de la Confédération syndicale internationale (CSI): «*Les violences domestiques ont évidemment des répercussions sur le bien être des femmes, mais aussi sur leur capacité à effectuer leur travail: il est donc logique que les syndicats s'en préoccupent. Cela fait partie de leur mandat.*»

Une expertise unique

«*Grâce à leur position privilégiée auprès des travailleuses et des travailleurs, les organisations syndicales ont également un rôle clé à jouer, que ce soit en matière de prévention des conflits ou de construction et de consolidation de la paix, poursuit-elle. Les syndicats sont, en effet, des acteurs expérimentés de la gestion des conflits. La signature de centaines de milliers de conventions collectives à travers le monde en témoigne: négociées par leurs soins, celles-ci améliorent concrètement les conditions de vie et de travail de leurs centaines de millions d'affiliés et de leurs familles.*»

«*La violence envers les femmes est un thème duquel les femmes comme les hommes se refusent encore à parler ouvertement, souligne Claire Courteille, Directrice du département de l'Égalité de la CSI. Les syndicats ont la possibilité de briser le silence. La présence de femmes*

syndicalistes dans les entreprises permet aux victimes de se confier et aux syndicats de donner une visibilité aux problèmes, premier pas vers la mise en place de solutions. Et de conclure: La violence à l'encontre des femmes est une urgence passée sous silence. Les syndicats peuvent et doivent casser le tabou»

Grâce à leur nombre élevé d'adhérents, les organisations syndicales constituent une force de sensibilisation unique et un groupe de pression puissant. Elles sont une des seules forces capables d'organiser des campagnes à large échelle, à la fois aux niveaux local, national et international. Autant d'atouts indispensables pour s'attaquer au problème de la violence faite aux femmes dans l'est du Congo, dont la plupart des causes, nous l'avons vu, sont internationales.

Récit d'un parcours

Quelles stratégies la CSI a-t-elle mis en place jusqu'ici pour prévenir et combattre toutes les formes de violence sur les lieux de travail ou dans la société?

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a lieu le 25 novembre, la CSI mobilise ses organisations affiliées pour braquer les projecteurs sur ce problème. Différentes actions (conférences, expositions, campagnes médiatiques ou marches) sont organisées à cette occasion pour exercer une pression sur les gouvernements et sur les employeurs afin qu'ils assument leurs responsabilités en appliquant la législation nationale et internationale et en mettant en œuvre des mesures concrètes de prévention et de lutte en la matière, et ce dans le cadre des processus de dialogue social existant.

Mais en dehors de ce moment phare, la CSI ne reste pas inactive. Comme tient à le souligner Kattia Paredes Moreno: «*La question de la violence est une des priorités permanentes de la CSI, depuis sa fondation en 2006. Dans le cadre de la campagne "Un travail décent, une vie décente pour les femmes" lancée en 2008, la CSI a voulu souligner que la violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains. Un appel permanent aux gouvernements, aux employeurs et à la société dans son ensemble est en cours pour l'élimination de toutes les formes de violences.*»

A Vancouver, en juin 2010, lors de son dernier congrès mondial, la CSI a voté une résolution sur l'égalité de genre et soutenu la campagne de l'UNIFEM¹ «*Dites NON – Tous unis pour mettre fin à la violence contre les femmes.*». A chaque occasion, elle insiste aussi sur la mise en œuvre ferme des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptées en 2000 et en 2008, la première pour renforcer la participation des femmes à la prévention et à la résolution des conflits et la deuxième pour prévenir et réprimer les actes de violence sexuelle. Elle appelle aussi au respect des autres conventions internationales, en particulier la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Qu'est-ce que la Marche mondiale?

Née à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, la Marche mondiale des femmes a lieu tous les 5 ans et en était à sa troisième édition en 2010, à Bukavu. Objectifs? Attirer l'attention du monde entier sur la pauvreté dans laquelle vivent de nombreuses femmes et lutter contre les causes des violences auxquelles elles sont confrontées.

La Déclaration de Bukavu

Intitulée Femmes syndicalistes: au cœur de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits, cette déclaration a été rédigée en octobre 2010 par la CSI, la CSI Afrique et leurs organisations affiliées.

A découvrir sur: <http://www.ituc-csi.org/femmes-syndicalistes-au-coeur-de.html>

Travail en groupes, lors de l'atelier «Genre et violence». Kinshasa, septembre 2011.



En finir avec l'impunité

Pour Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI:
«Il faut en finir avec l'impunité et que justice soit faite pour les très nombreuses femmes victimes de ces conflits. Les puissants intérêts liés aux ressources minières de la région doivent cesser de primer sur le respect de la vie et de la dignité des femmes.»

En octobre 2010, la CSI et ses organisations affiliées ont participé à la Marche mondiale des femmes qui s'est clôturée à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu. Le choix de cette ville ne doit évidemment rien au hasard. Des femmes du monde entier avaient décidé de s'y retrouver pour attirer l'attention de la communauté internationale sur cette région où la violence à l'égard des femmes, mais aussi la pauvreté, sont particulièrement cruelles et répandues. Un moment intense dont se souvient chacune des participantes!

En même temps et au même endroit que la Marche mondiale des femmes, a eu lieu une conférence sur le rôle des femmes syndicalistes dans la prévention des conflits, leur gestion et la construction de la paix². C'est dans le cadre du suivi de cette conférence et de la Marche mondiale que tout un programme d'action a été mis en place, dont deux ateliers «genre et violence», organisés à Kinshasa.

Si le premier a eu lieu en mai 2011, le deuxième s'est déroulé du 26 au 28 septembre de la même année. Mis sur pied par la CSI, la CSI-Afrique et leurs trois organisations congolaises affiliées: la CSC, la CDT et l'UNTC³, il rassemblait 18 responsables syndicales femmes, dont 12 venaient de Kinshasa et 6 des Kivus.

Alternant exposés et groupes de travail, cette formation visait essentiellement deux objectifs: renforcer les capacités des responsables syndicales en matière de genre et réfléchir comment concevoir et organiser au Congo une campagne d'information et de sensibilisation syndicale contre la violence à l'égard des femmes.

Ces trois journées de travail intense favorisèrent de fructueux échanges entre femmes syndicalistes de Kinshasa, de Bruxelles, et des deux Kivus. Elles offrirent aussi de nombreux temps forts, dont plusieurs brillantes interventions de militantes congolaises du droit des femmes et un happening théâtral, court et émouvant, joué par une étudiante de l'Institut national des arts, mettant en scène la révolte d'une femme violente.

Pendant cet atelier, les femmes syndicalistes ont réfléchi concrètement à la campagne qu'elles voulaient mener: quels sont les objectifs et le public cible? Par quels moyens de communication (dépliants, chansons, pages imprimés de slogans, manifestations...) va-t-on le toucher? Avec quels messages? Autant de questions qui firent l'objet d'échanges et de débats animés!

Le grand défi est maintenant de mettre concrètement sur pied cette campagne! Lancement prévu? Le 8 mars prochain, date de la Journée internationale de la femme.

A.-M. I.

¹ Fonds de développement des Nations unies pour la femme, qui fait aujourd'hui partie de ONU Femmes.

² Cette réunion a pu se tenir grâce à l'appui des trois organisations syndicales belges: la FGTB, la CSC et la CGSLB, du ministère belge des Affaires étrangères, de la CSI, de la CSI Afrique et des trois organisations syndicales congolaises affiliées: la CSC, l'UNTC et la CDT.

³ CSC = Confédération syndicale du Congo, UNTC = Union nationale des travailleurs du Congo et CDT = Confédération démocratique du travail.

Révolte et admiration

«En marge de l'atelier, j'ai interviewé de nombreuses syndicalistes sur les difficultés rencontrées dans le cadre de leur travail et sur la violence à l'égard des femmes. Elles ont témoigné avec courage et leurs récits étaient souvent poignants. Sans cesse, j'ai oscillé entre révolte par rapport à la condition réservée aux femmes dans ce pays et admiration pour leur combat quotidien.»

Anne-Marie Impe, journaliste

